



DEPARTEMENT EAU, PROMOTION DE L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT (DEPHA)
Projet d'Appui à la Gestion des Déchets Municipaux dans les Villes Secondaires du Burkina (PAGDM/VS)

Fiche synthétique du retour d'expérience du CEAS Burkina sur la mise en place des clubs d'assainissement dans les communes

Organisation et mise en place des Clubs Assainissement (CA) dans les écoles primaires

Le contexte – Les enjeux :

Face aux problèmes posés par la gestion des déchets dans les villes, il devient plus qu'urgent de trouver des voies et moyens pour agir sur les facteurs de production. Une prise de conscience et un changement des comportements s'imposent. Il y a une nécessité de promouvoir l'éducation environnementale auprès des adultes mais surtout auprès des enfants qui sont encore susceptible aux changements. C'est dans ce but que le CEAS Burkina a développé un programme avec l'ensemble des acteurs du système scolaire au niveau local pour mettre en place les Clubs d'Assainissement au niveau des écoles. Les clubs d'assainissement sont composés d'enfants organisés par classe pour mettre en place un mécanisme d'entretien de l'école propre. Le système vise à permettre un changement de comportement chez les enfants mais aussi à susciter des répercussions dans les familles. Après quelques années d'expérimentation dans les écoles, des résultats encourageants ont été observés et l'objectif de cette fiche est d'en faire écho.



Actions de sensibilisations réalisées par un Club Assainissement dans une école à Yako

Démarche pour la mise en place d'un club assainissement :

Plusieurs étapes articulent la mise en place des CA

- ✓ Initiation à la GDS et diagnostic de l'état de salubrité dans les écoles ;
- ✓ Mise en place des clubs
- ✓ Formation en technique d'animation au profit des membres des clubs et des enseignants en charge de l'assainissement ;
- ✓ Implication des Associations des parents d'élèves et des Mères d'élèves (APE/AME) pour le paiement des abonnements à l'enlèvement des déchets.

Autres considérations :

- ✓ La motivation des élèves membres des clubs d'assainissement en leur donnant des gadgets (écharpes, tee-shirts, casquette) estampillés clubs d'assainissement
- ✓ L'installation des clubs sera coordonnée par le Responsable de l'Association des parents d'élèves
- ✓ Le Responsable de l'amélioration de la Vie Scolaire (RAVS) de la Circonscription d'Education de Base (CEB) avec l'appui de la Mairie (l'ATM) coordonne la mise en place des clubs
- ✓ Les RAVS au niveau école seront chargés d'animer les clubs avec l'appui de l'ATM.
- ✓ Le RAVS au niveau école rédige un PV (signé par le directeur de l'école) de mise en place du club.

Objectifs visés :

Il est recherché à travers la mise en place des Clubs Assainissement, le changement de comportement des enfants et leur prise en main des questions liées à la propreté dans les écoles.

De façon spécifique, le CA vise à :

- ✓ Impliquer un groupe d'élèves dynamiques et motivés dans la promotion de l'hygiène et l'assainissement ;
- ✓ Mettre l'enfant au centre de sa propre éducation. A son tour, il transmet les bons messages au sein de sa classe, mais aussi dans sa famille et dans sa communauté ;
- ✓ Amener l'enfant à développer sa créativité, sa confiance en lui et sa capacité à travailler en équipe ;
- ✓ Amener l'enfant à s'informer, à prendre des initiatives et des décisions, et à agir pour le bien-être général ;
- ✓ Faire de l'enfant un membre responsable de son école et de sa communauté.

La composition d'un club assainissement :

Le club est constitué d'au moins 3 filles + 3 garçons (élèves de CE1, CE2 et CM1) :

- ✓ Un Coordinateur : le responsable à l'hygiène de l'école.
- ✓ Un coordonnateur du club
- ✓ Un Responsable de la propreté des salles des classes, de la cour et son adjoint
- ✓ Un Responsable de la propreté du petit marché et son adjoint

NB : La durée du mandat est d'un an (année scolaire) renouvelable et le nom et prénom de chaque membre est écrit dans le PV de mise en place du club, avec son rôle.

Rôles et missions des membres du club :

Liste indicative des responsabilités des membres :

- ✓ Superviser le nettoyage quotidien des salles des classes et vérifier qu'elles sont toujours propres
- ✓ Vérifier que les déchets des salles des classes sont jetés dans les poubelles et sont enlevés par les collecteurs
- ✓ Superviser la propreté quotidienne du petit marché (vérifier si les vendeuses ballaient le marché avant et après la vente)
- ✓ Sensibiliser et sanctionner les mauvais comportements (Système de sanction à définir)

Attention : les membres du club n'ont pas le pouvoir de frapper, d'insulter, et/ou d'offenser un élève

Durée de l'intervention/ Périodicité

Les clubs sont mis en place à chaque rentrée scolaire, au plus tard fin octobre.



Mobilisation et sensibilisation des enfants à travers les CVE

Leçons à retenir :

Les leçons suivantes sont à retenir de l'expérience :

Le rôle joué par ces responsables de CA est totalement bénévole. Cependant, dans l'optique de rendre plus dynamiques les clubs d'Assainissement, les élèves peuvent être motivés avec des gadgets (écharpes, tee-shirts, casquettes) estampillés clubs d'assainissement qu'ils porteront un jour choisi comme étant journée de l'assainissement dans les écoles au cours de la semaine. Il est aussi important d'implication les associations de parents d'élèves, APE/AME dans les séances de discussions avec les enseignants. Un système de d'enlèvement permanent des ordures collectés est important à mettre en place.